



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

Paris, le 18 MARS 2009

DIRECTION DES SPORTS

Sous-direction de la vie fédérale
et du sport de haut niveau
Bureau du sport de haut niveau, des filières
et des établissements nationaux

DS.A2 N°

Affaire suivie par : 000226

JP CEZARD/BP

Tél : 01.40.45.90.66

ds.a2@jeunesse-sports.gouv.fr

La ministre de la santé et des sports

à

Monsieur le directeur technique national

S/C de Monsieur le président de la Fédération
française du sport adapté

Objet : Reconnaissance du caractère de haut niveau de 5 disciplines pour
l'olympiade 2009-2013

La délégation permanente de la Commission nationale du sport de haut
niveau s'est réunie le 25 février 2009 pour examiner les propositions de reconnaissance
du caractère de haut niveau¹ des disciplines sportives.

J'ai le plaisir de vous faire part de sa décision de reconnaître le caractère de
haut niveau pour l'olympiade 2009-2013 des 5 disciplines suivantes pour lesquelles vous
avez formulé une demande : athlétisme, basket-ball, football, natation et tennis de table.

Pour la ministre de la santé et des sports
et par délégation,
Le directeur des sports

Bertrand JARRIGE

¹ Il est rappelé que les disciplines inscrites aux programmes des prochains Jeux olympiques et
paralympiques sont automatiquement reconnues de haut niveau.